

section française

(5)

Amnesty  international

groupe 47 annecy

B.P. 415  
74013 ANNECY CEDEX

REPUBLICA CHILE  
ÉCRIRE CONTRE L'OUBLI  
PRESIDENCIA  
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 93 / 477  
A: 07 ENE 93

P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	MLP	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

16 de Diciembre

ARCHIV

Su Excelencia,

Soy miembro de Amnistia Internacional, movimiento independiente que se opone al encarcelamiento politico arbitrario, la tortura y la pena de muerte por todo el mundo. Por eso me preocupan las violaciones de los derechos humanos que ocurren por todas partes.

Además, por ser el año 1992 el quinientos aniversario de la llegada de los Europeos a America es una época muy favorable para llamar la atención a las violaciones de los derechos humanos que se pasan en las Américas en contra de los indígenas : el caso de Nelson Wladimiro Kurinir Lincoqueo es una de esas. Era Mapuche, estudiaba en la Universidad Tecnica del Estado en Temuco y era miembro del partido comunista. Unos soldados armados de las Fuerzas aéreas penetraron en su casa en la noche del 5 de Octubre de 1973 y lo llevaron con ellos. Su familia nunca volvió a verlo vivo, pero pudo identificar su cadaver en Noviembre de 1990 y parece que lo dispararon en la nuca.

Ya me es grato saber todo lo que se descubrió en cuanto a su muerte y deseo muchísimo que se encuentre a los responsables de su muerte y que sean juzgados.

Le parece muy indispensable a Amnistia Internacional que se busquen muy seriamente todas las violaciones contra los derechos humanos ocurridos en Chile, afin de que tales violencias no vuelvan a repetirse. Además, la ley de amnistia de 1978 no permite que se esclarezcan las responsabilidades de aquellas violaciones. Por eso, le parece indispensable a Amnistia Internacional que se abroge tal ley.

Reciba, Su Excelencia, la expresion de mi alta consideración

*W. Boing*

EXPEDITEUR

Nom :

Bellaude

Adresse :

2 square ds dys  
17000 La Rochelle

DESTINATAIRE

SR Patricio Aylwin Azocar  
Presidente de la Republica  
Palacio de la Moneda  
Santiago  
CHILI

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer votre attention sur les populations Mapuche, cruellement traitées après le coup d'état de 1973.

Je me félicite de l'enquête en cours sur la mort de l'un d'eux, NELSON CURINIR LINCOQUEO et vous prie de veiller à ce que la vérité soit connue et les auteurs de son meurtre traduits en justice, ainsi que tous les responsables de violations des droits de l'homme, afin que de tels abus ne puissent plus se reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature :

N. Bellaude



H. Benoit  
100 av JB Chaperon  
9300 Clichy  
France

Monsieur P. Rylewin Azocar  
Président de la République

Monsieur le Président de la République,

En cette année 1992, cinquantième anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'Homme subies par les populations indigènes du continent américain.

Membre d'Amnesty International, je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cerón Suroques en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée, et j'espère que toute la vérité sera connue et que les responsables seront jugés. Je me permets de vous signaler que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

Je vous présente, Monsieur le Président de la République, mes sentiments de haute considération.



Madame B HANC Hélène  
Ecole Maternelle Guiel  
38500 VOIRON - FRANCE

à Sa Patience AYLWIN AZOCAR  
Présidente de la République  
Palacio de la Moneda  
Santiago - CHILI

Monsieur le Président,

C'est en qualité  
de Membre d'Amnesty International que je  
me permets de vous adresser cet appel. En cette  
année 1992, 500<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée  
des Européens sur le continent américain,  
le moment est propice pour attirer l'atten-  
tion sur les violations des droits de l'homme  
subies par les populations indiennes sur le  
continent américain.

Je tiens à exprimer mon indignation  
concernant l'exécution extra-judiciaire de  
Nelson Vladimiro CURINIR LINCOQUECO  
en 1973. Je me félicite de l'enquête menée  
et j'espère que toute la vérité sera connue,  
que les meurtriers seront jugés.

Je me permets de vous signaler que la  
loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle  
à l'éclaircissement des cas de violations com-  
mises par le passé, et je vous demande de  
faire tout ce qui en votre pouvoir pour  
l'abroger. Votre intervention ne man-

ne sera pas d'être apprécié par tous  
ceux qui dans le monde défendent  
les droits fondamentaux de l'homme.

Je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma très haute considération

Fait à Varen le 23 décembre 1992

Hélène Blanc